

Image not found or type unknown



Demandes du procureur en audience à la cour d'appel

Par **palla**, le **12/02/2015** à **16:03**

Bonjour

Lors de l'audience à la cour d'appel après appel d'un jugement ,Le représentant du ministère public est-il tenu de faire les mêmes demandes que son collègue procureur du tribunal a faites lors du procès de 1ère instance.

Cordialement.